

CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ÉTALÉ – PERSONNES DÉCÉDÉES

Utilisez ce formulaire si vous êtes le représentant légal d'une personne décédée qui avait, à la fin de l'année du décès, un montant d'étalement accumulé au sens du paragraphe 110.4(8) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Remplissez ce formulaire et le formulaire T581, *Crédit d'impôt pour étalement du revenu — 1997*, pour calculer le crédit d'impôt pour étalement du revenu.

Annexez un exemplaire de ce formulaire à la déclaration de revenus finale de la personne décédée. Lisez le guide intitulé *Déclarations de revenus de personnes décédées* pour connaître la date limite de production.

Étape 1 – Montant d'étalement accumulé à la fin de l'année du décès

Montant d'étalement accumulé à la fin de l'année avant l'année du décès	_____	1
Toute partie de la ligne 1 ajoutée au revenu imposable pour l'année du décès (ligne 7 du formulaire T581)	- _____	2
Ligne 1 moins ligne 2	= _____	3

Étape 2 – Revenu imposable révisé

	1996	1995	1994	
Revenu imposable établi	_____	_____	_____	4
Ajoutez à chaque année : 1/3 de la ligne 3	+ _____	+ _____	+ _____	5
Revenu imposable révisé	= _____	= _____	= _____	6

Étape 3 – Impôt fédéral net sur le revenu imposable pour chaque année

Pour calculer l'impôt fédéral dans cette section, utilisez l'annexe 1 de la déclaration de revenus *Générale* pour l'année appropriée.

	1996	1995	1994	
Revenu imposable révisé selon la ligne 6	_____	_____	_____	
Total de l'impôt fédéral sur le revenu imposable révisé	_____	_____	_____	
Total des crédits d'impôt non remboursables	- _____	- _____	- _____	
Impôt fédéral net sur le revenu imposable révisé	= _____	+ = _____	+ = _____	= _____ 7
Revenu imposable établi selon la ligne 4	_____	_____	_____	
Total de l'impôt fédéral sur le revenu imposable établi	_____	_____	_____	
Total des crédits d'impôt non remboursables	- _____	- _____	- _____	
Impôt fédéral net sur le revenu imposable établi	= _____	+ = _____	+ = _____	= _____ 8
Ligne 7 moins ligne 8	_____ + _____ + _____ = _____			9

Étape 4 – Impôt fédéral net à la fin de l'année du décès

Impôt fédéral avant la surtaxe fédérale des particuliers selon la ligne 417 de la déclaration de revenus finale	_____	10
Montant de la ligne 9 *	+ _____	11
Ligne 10 plus ligne 11	= _____	12
Surtaxe fédérale des particuliers		
Faites le calcul à l'annexe 1 en ajoutant à la ligne 31 le montant de la ligne 9 ci-dessus. Inscrivez ici le résultat du calcul	+ _____	13
Ligne 12 plus ligne 13 : inscrivez le résultat à la ligne 420 de la déclaration	= _____	14

* Si la personne décédée était un résident réputé du Canada, augmentez le montant de la ligne 9 de 52 %.

Abattement du Québec remboursable

Si la personne décédée était un résident du Québec, faites le calcul ci-dessous et ajoutez le résultat au montant de la ligne 440 de la déclaration.

Montant de la ligne 9 _____ x 16,5 % = _____

Étape 5 – Impôt provincial ou territorial à la fin de l'année du décès

Taux de l'impôt provincial ou territorial					
Terre-Neuve	69 %	Ontario	48 %	Colombie-Britannique	51 %
Île-du-Prince-Édouard	59,5 %	Manitoba	52 %	Territoire du Yukon	50 %
Nouvelle-Écosse	58,5 %	Saskatchewan	50 %	Territoires du Nord-Ouest	45 %
Nouveau-Brunswick	63 %	Alberta	45,5 %		

À l'aide du tableau ci-dessus, déterminez le taux de l'impôt de la province ou du territoire de résidence à la date du décès et faites le calcul ci-dessous.

Montant de la ligne 9	_____	15
Taux de l'impôt de la province ou du territoire de résidence à la date du décès	x _____ %	16
Ligne 15 multipliée par le pourcentage de la ligne 16	= _____	17
Calculez l'impôt provincial ou territorial au verso de ce formulaire et inscrivez le résultat ici	+ _____	18
Ligne 17 plus ligne 18 : inscrivez le résultat à la ligne 428 de la déclaration de revenus finale	= _____	19

Étape 5 – Impôt provincial ou territorial à la fin de l'année du décès (suite)

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Utilisez le formulaire T1C ou T1C-TC approprié pour calculer votre impôt provincial ou territorial.
Inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.

Terre-Neuve

Impôt de base sur le revenu de Terre-Neuve : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 69 %					20
Ligne 17 plus ligne 20 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		21
Surtaxe de Terre-Neuve : (ligne 21			moins 7 900 \$) × 10 % =		+ 22
Impôt sur le revenu de Terre-Neuve rajusté : ligne 20 plus ligne 22					= 23
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036					- 24
Impôt de Terre-Neuve (ligne 23 moins ligne 24) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire					= 25

Île-du-Prince-Édouard

Impôt de base sur le revenu de l'Île-du-Prince-Édouard : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 59,5 %					26
Ligne 17 plus ligne 26 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		27
Surtaxe de l'Î.-P.-É. : (ligne 27			moins 5 200 \$) × 10 % =		+ 28
Impôt sur le revenu de l'Île-du-Prince-Édouard rajusté : ligne 26 plus ligne 28					= 29
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036					- 30
Impôt de l'Île-du-Prince-Édouard (ligne 29 moins ligne 30) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire					= 31

Nouvelle-Écosse

Impôt de base sur le revenu de la Nouvelle-Écosse : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 58,5 %					32
Ligne 17 plus ligne 32 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		33
Surtaxe de la Nouvelle-Écosse : (ligne 33			moins 10 000 \$) × 10 % =		+ 34
Impôt sur le revenu de la N.-É. rajusté (ligne 32 plus ligne 34) : inscrivez ce montant à la ligne 5 du formulaire T1C (N.-É.) TC					= 35
Utilisez le formulaire T1C (N.-É.) TC pour calculer l'impôt de la N.-É. et inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.					

Nouveau-Brunswick

Impôt de base sur le revenu du Nouveau-Brunswick : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 63 %					36
Ligne 17 plus ligne 36 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		37
Surtaxe du Nouveau-Brunswick : (ligne 37			moins 13 500 \$) × 8 % =		+ 38
Impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick rajusté : ligne 36 plus ligne 38					= 39
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036					- 40
Impôt du Nouveau-Brunswick (ligne 39 moins ligne 40) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire					= 41

Ontario

Impôt de base sur le revenu de l'Ontario : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 48 %					42
Ligne 17 plus ligne 42 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		43
Impôt équitable pour soins de santé de l'Ontario :					
(ligne 43			moins 4 555 \$) × 20 % =		+ 44
(ligne 43			moins 6 180 \$) × 26 % =		+ 45
Impôt de l'Ontario rajusté (ligne 42 plus lignes 44 et 45) : inscrivez ce montant à la ligne 7 du formulaire T1C (ONT.) TC					= 46
Utilisez le formulaire T1C (ONT.) TC pour calculer l'impôt de l'Ontario et inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.					

Colombie-Britannique

Impôt de base sur le revenu de la Colombie-Britannique : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 51 %					47
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036					- 48
Impôt sur le revenu de la C.-B. rajusté (ligne 47 moins ligne 48) : inscrivez ce montant à la ligne 5 du formulaire T1C (C.-B.) TC					= 49
Ligne 17 plus ligne 49 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		50
Surtaxe de la Colombie-Britannique : (ligne 50			moins 5 300 \$) × 30 % =		+ 51
(ligne 50			moins 8 745 \$) × 24,5 % =		+ 52
Ligne 51 plus ligne 52 : inscrivez ce montant à la ligne 8 du formulaire T1C (C.-B.) TC					= 53
Utilisez le formulaire T1C (C.-B.) TC pour calculer l'impôt de la C.-B. et inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire.					

Territoire du Yukon

Impôt de base sur le revenu du Territoire du Yukon : multipliez le montant de la ligne 26 de l'annexe 1 par 50 %					54
Ligne 17 plus ligne 54 : inscrivez le résultat ici					
Ligne 16 du formulaire T581	-		=		55
Surtaxe du Territoire du Yukon : (ligne 55			moins 6 000 \$) × 5 % =		+ 56
Impôt sur le revenu du Territoire du Yukon rajusté : ligne 54 plus ligne 56					= 57
Crédit territorial pour impôt étranger selon le formulaire T2036					- 58
Impôt du Territoire du Yukon (ligne 57 moins ligne 58) : inscrivez le résultat à la ligne 18 au recto de ce formulaire					= 59